liqueur en cristal, demande s'il est vivant ou empaillé.

— La nouvelle église gallicane, fondée par M. Loyson, et qui doit être inaugurée dimanche prochain, à Paris est située, 7, rue Rochechouart, dans l'ancien local du petit théâtre des Folies-Montholon, local qui a été modifié et approprié à sa nouvelle destination.

L'entrée n'est pas brillante. Au fond d'une cour, on voit une petite façade de forme triangulaire, surmontée d'une croix, avec cette inscription tracée sur le plâtre : « Eglise catholique gallicane. »

L'intérieur, dont l'aménagement est à peu près terminé, est sans aucun luxe ni ornement.

— Hier mercredi, grande fête au port de Toulon; il a été procédé à onze heures du matin, au lancement du *Forfait* des cales du Mourillon. Le *Forfait* est un croiseur de 2e classe d'un déplacement de 2,268 tonneaux d'une longueur de 76 mètres et d'une largeur de près de 12 mètres.

— Hier matin, le sieur C..., chiffonnier, rue Morand, à Paris, a été trouvé carbonisé dans son domicile. On présume que cet individu, qui est rentré la nuit, en état d'ivresse, aura mis le feu à des chiffons.

— Le théâtre de Druly-Lane, à Londres, a été fermé, hier, par suite du refus opposé par les principaux artistes, d'accepter une réduction de leurs appointements.

— UN PRINCE DE BROGLIE AU COUVENT. — On lit dans l'*Union dinannaise :*

» Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la démission de M. le prince de Broglie-Revel, sous-lieutenant au 12e hussards. Cette courte note reproduite par plusieurs journaux de Bretagne, ayant donné lieu à des interprétations erronées; nous croyons devoir faire connaître les motifs de cette démission.

Renonçant à la carrière militaire, où il eût sans doute trouvé un brillant avenir, M. le prince de Broglie a l'intention de se consacrer à Dieu. Si nous sommes bien informés, ce jeune et honorable officier entre chez les R. P. de la Grande-Chartreuse, où se trouve déjà un de ses oncles, le général russe Nicolai, qui fit Schamyl prisonnier lors des guerres du Caucase. M. le prince de Broglie, aujourd'hui orphelin, est le cousin issu de germain, de M. le duc de Broglie, membre de l'Académie française, ancien vice-président du conseil des ministres.

Voici, d'après une communication adressée au *Times*, des renseignements sur la production des métaux précieux aux Etats-Unis en 1878. Les chiffres que nous reproduisons s'appliquent aux Etats et aux territoires situés à l'ouest du Missouri y compris la Colombie anglaise, y compris aussi les arrivages reçus de la côte occidentale du Mexique à San Francisco pendant l'année 1878. Ces éléments réunis donnent les totaux suivants: or, 38,956,231 dollars; argent, 38,746 394 dollards; plomb, 3,452,000 dollars, soit en tout une valeur de 81,154,620 dollars, inférieur de 17,257,132 dollars au produit de 1877. La Californie présente un accroissement en or de 2,068.000 dollars avec une diminution en argent et autres métaux. de 1,323,000 dollars, soit une augmentation nette de 745,000 dollars. Dans le Nevada on constate une perte totale de 16, 398,431 dollars, le rendement de la mine de Comstok n'ayant été, 1878, que de 21,295, 043 dollars, au lieu de 37,911,710 en 1877, soit une diminition, pour cette seule localité de 16,616,667 dollars.

Le produit du district d'Eurcka, est de 6,981,466 dollars, en 1878, contre 5,676,057, en aceroissement de 1,305,349 dollars. Montana a réalisé une augmentation notable, toute en argent Utah, au contraire, a donné pour plus de 2 millions de dollars du même métal de moins que l'année précédente; mais cette diminution est imputable pour près de 1 million de dollars à la baisse du prix de l'argent et du plomb en lingots. Quoique le Colorado présente une diminution de 1,680,802 dollars par rapport à 1877, sa production a été, en réalité, plus grande, les rapports snr les résultats de 1877 ayant doublé le rendement de certaines localités, par suite d'erreurs qui ont été reconnues trop tard pour qu'on ait pu les corrigor dans le tablean relatif à cette année 1877. D'après les renseignements qu'on a pu recueillir sur la situation des diverses exploitations, il est probable qu'en 1879 le rendement total, or et argent réunis, ne dépassera guère 70 millons de dollars.

— LE SAUMON EN AMÉRIQUE. — La pêche du saumon dans l'Etat de l'Orégon a pris, depuis quelques années, une exstension prodigieuse et constitue une des plus productives industries de cette riche contrée. Telle est l'abondance de ce poisson dans les eaux du Columbia que les pêcheries de cette rivière livrent déjà à la consommation une quantité de saumon supérieure à celle de tous les établissements réunis, non seulement d'Ecosse et d'Irlande, mais encore du Nord de l'Europe. Comme toutes les rivières de cette partie des côtes d'Amérique sont aussi favorisées, sous ce rapport, que la Columbia, et que déjà on y a implanté l'industrie de la pêche, il n'est pas douteux que le Pacifique ne soit appelé à alimenter de ce comestible les marchés du monde entier, et à le mettre, par la réduction du prix, à la portée d'un nombre croissant de consommateurs. Jusqu'à ce jour, la totalité du saumon exporté de l'Orégon en destination de l'Europe a pris la route d'Anglerre, d'où il est expédié sur le Continent, sous le nom de saumon d'Ecosse. Le produit de la pêche du saumon dans la rivière de Columbia s'est élevé (en chiffres ronds) de 2,400.000 kilogrammes, en 1872, à 4,170,000, en 1873, 8,340,000, en 1874, et à 8,700.000, en 1875. L'Angleterre et ses colonies d'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont les principaux marchés pour le saumon d'Orégon, et c'est par la voie de SanFrancisco qu'ils sont exportés.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ARRAS : Le prétendu « Dossier clérical » de la *Lanterne*. — NOUVELLES JUDICIAIRES.

Il y a quelque temps, paraissait, dans la *Lanterne*, le petit entrefilet suivant :

DOSSIER CLÉRICAL

« Prochainement, *l'attention de l'autorité sera appelée* sur ce qui se passe au Cercle catholique d'ouvriers d'une ville du Nord, maison où les enfants pauvres, orphelins ou autres, reçoivent, sous la direction d'un prêtre aidé de plusieurs religieux, une éducation toute cléricale.

» Nous pouvons nous attendre à des révélations piquantes. »

On va voir de quel singulier personnage émanait cette dénonciation si complaisamment accueillie par la *Lanterne*.

Il y a cinq jours, le 31 janvier dernier, a comparu devant le tribunal correctionnel d'Arras, un nommé de Magagnoc, sous la triple prévention de chantage, escroquerie et rupture de ban.

Ce de Magagnoc est un homme de cinquante ans environ, le front haut, les favoris corrects, la lèvre supérieure et le menton rasés de près, proprement mis, s'exprimant avec beaucoup de facilite. Il a subi quinze condamnations pour vol, chantage, escroquerie, port illégal de décoration, rupture de ban, etc., etc., total : vingt-cinq ans de prison. C'est, en un mot, un malfaiteur de la pire espèce.

Les faits que la prévention relève contre lui sont aussi significatifs que bien établis.

Il y a quelques mois, étant détenu à la prison d'Arras, de Magagnoc écrivit à M. l'abbé Halluin, le vénérable directeur de l'Orphelinat, le suppliant de vouloir bien lui apporter à la prison les consolations de la religion ; il était touché de la grâce, disait-il, et sentait le besoin de se réconcilier avec le ciel. M. l'abbé Halluin se rendit à son appel ; et là, de Magagnoc simula si bien le repentir, versa tant de larmes, joua une telle comédie, que M. Halluin consentit à le recevoir dans sa maison à l'expiration de sa peine. En effet, quelques jours après, de Magagnoc était reçu chez M. Halluin, où il fut habillé, logé et nourri pendant deux mois. Mais au bout de ce temps, sa reconnaissance se manifesta de telle façon qu'on dut le mettre dehors.

Rendu à la vie d'aventures, de Magagnoc mit en œuvre ses moyens ordinaires d'existence : l'escroquerie et le chantage.

Il se rendit d'abord dans les bureaux de l'*Azenir*, protesta de son attachement aux institutions républicaines, se posa comme une victime de l'infâme réaction, et se retira en emportant un secours de cinq francs.

Il alla ensuite à l'Evêché, obtint audience de Mgr Lequette, protesta de son dévouement au clergé et à la religion, se donna comme un martyr du radicalisme, raconta qu'il avait été chassé d'un atelier de Roubaix, parce qu'il s'était élevé contre *la ridicule apothéose* (*sic*) faite à Voltaire, supplia Monseigneur d'intercéder en sa faveur auprès des chefs du parti religieux, et là aussi, obtint un secours.

Il visita tour à tour les diverses notabilités de la ville d'Arras, exhibant ici des lettres signées par les sommités légitimistes, là, par les notoriétés républicaine; mais c'étaient là de menus tours ; de Magagnoc avait mieux dans son sac. M. l'abbé Halluin, qui, poussé par l'espoir de ramener une âme au bien, avait recueilli dans sa maison cet homme qui sortait de prison, reçut une lettre dans laquelle de Magagnoc le sommait d'avoir à lui verser le prix des services qu'il prétendait avoir rendus chez lui comme domestique, sinon, et faute par lui de ce faire, le menaçait de livrer à la publicité la plus éclatante les scandales dont il prétendait que son orphelinat était le théâtre quotidien.

Et sous la même enveloppe, à l'appui de sa lettre, de Magagnoc mettait un extrait du journal la *Lanterne*, contenant la petite annonce alléchante qu'on a lue plus haut.

C'était donc d'un repris de justice qu'émanaient les renseignements publiés par la *Lanterne*. On voit ainsi la valeur des dénonciations dont le petit journal radical à un sou que l'on connaît s'est fait la spécialité.

M. l'abbé Halluin déposa la lettre de Magagnoc au parquet, et l'instruction qui fut ouverte révéla les antécédents si respectables du délateur, que nous avons fait connaître.

De Magagnoc, renvoyé en police correctionnelle, a été condamné à cinq ans de prison, 3,000 francs d'amende et dix ans de surveillance de la haute police.

Notre confrère, le *Courrier du Pas-de-Calais*, fait, au sujet de ce procès, des réflexions fort justes :

« Cette affaire, dit-il, a montré avec quelle absence de scrupules se rédigent certaines feuilles radicales : voilà un malfaiteur des plus dangereux, quinze fois récidiviste, qui a besoin d'une arme pour essayer d'intimider son bienfaiteur. Ce bienfaiteur est prêtre et directeur d'un orphelinat ; on pourrait bien essayer de l'exploiter en le menaçant de liver à la publicité de prétendus scandales dont sa maison serait le théâtre ; mais une simple lettre ne produirait aucun effet ; on refuserait de croire qu'un journal pût ouvrir ses colonnes à un repris de justice pour y attaquer une institution comme celle de M. l'abbé Haliuin : il fallait donc, non pas seulement une menace, mais un véritable commencement d'exécution *imprimé*... et de Magagnoc joignait à sa lettre l'extrait du journal la *Lanterne* que nous avons rapporté.

» Aucun doute sur les relations qui ont existé entre de Magagnoc et le journal la *Lanterne*. De Magagnoc a annoncé des révélations sur des faits qu'il importait, disait-il, de porter à la connaissance de l'autorité ; sans prendre de renseignements ni sur son correspondant, ni sur le vénérable M. l'abbé Halluin, dont le nom veut dire : Charité et Dévouement; ni sur l'Orphelinat, qui rend tant de services à la population, la *Lanterne* a pris acte de la promesse qui lui était faite, et sous un titre injurieux, a annoncé lesdites révélations à ses lecteurs, en termes tels que l'équivoque est impossible.

» Le public jugera. Quant à nous, nous croyons qu'au lieu d'ordonner une enquête sur les prétendues révélations faites par la *Lanterne* sur la préfecture de police, M. le ministre de l'intérieur agirait plus sagement en ordonnant une enquête sur la *Lanterne* elle-même : *ce serait le cas de s'attendre à des révélations piquantes.* »

—

Plusieurs journaux racontent que le parquet de Paris a été saisi, il y a quelques jours, d'une affaire singulière. Un jeune homme était sur le point de se marier avec une jeune et riche héritière de province. Un matin, la famille, à Paris, reçut une lettre anonyme par laquelle on la prévenait que la fiancée, Marie X... avait subi autrefois une condamnation d'une année de prison pour vol et débauche. Le jeune homme n'en voulut rien croire. Cependant il crut bon de consulter les dossiers judiciaires. On trouva en effet un dossier, une jeune fille portant les noms, prénoms et lieu de naissance de sa future, avait subi à Paris les condamnations mentionnées. La famille de la jeune fille fut mandée à Paris ; elle arriva bientôt avec la fiancée. M. Macé demanda à la jeune fille les noms de toutes ses amies de pension et ce qu'elles étaient devenues. Presque toutes s'étaient mariées ou restaient dans le pays. Une seule, celle qu'elle affectionnait le plus à la pension, Geneviève, avait mal tourné et s'était enfuie autrefois avec un jeune homme.

M. Macé pensa que cette Geneviève pouvait bien s'être transformée en Marie A... condamnée en une année de prison. Il fit d'actives investigations dans les garnis, maisons meublées de Paris et des environs, afin de découvrir si on y connaissait une Marie X... On trouva en effet les traces de la jeune femme sur les livres de garnis, mais depuis un an environ elle avait disparu.

M. Macé, d'après certain indices, crut devoir continuer ses recherches Marie X... fut en effet découverte et arrêtée, hier matin, à son appartement du quartier Breda ; elle fut amenée dans le cabinet de M. Macé. C'était Geneviève, l'ancienne amie de pension de la vraie Marie X... née dans la même ville, ayant le même âge. En s'enfuyant de sa province, elle avait trouvé tout naturel de prendre les noms de son amie. Son but principal était surtout, dit-elle, de sauver l'honneur de sa famille.

Charade

Mon premier, dans les mains de la docte
URANIE,
Mesure hardiment et la terre et les cieux ;
Et mon dernier dans les plaines d'Asie
Levait jadis un front audacieux.
Mais aujourd'hui dans la poussière
Il incline son front altier,
Et sa splendeur, si célèbre naguère,
N'excite plus que mon entier.

Les mots de l'énigme d'hier sont : *Anneaux de rideaux d'un lit.*

NOUVELLES DU MATIN

Message pésidentiel

Paris, 5 février soir.

Dans leur réunion de cette après-midi, les ministres ont reçu communication du message présidentiel qui sera lu demain aux Chambres.

Selon la *Liberté*, le Gouvernement paraît décidé à accepter le projet d'amnistie partielle; les gracié recouvreraient l'électorat politique avec exemption de la surveillance de la haute police.

Le Gouvernement ne se montrerait pas hostile au retour des Chambres à Paris, mais il estime que la question doit dépendre du Congrès.

Relativement à la question économique le message affirmerait l'adoption du principe des traités de commerce.

Suivant l'*Estafette* le message contiendra relativement à l'épuration du personnel des déclarations très-nettes donnant toutes satisfactions à la gauche.

Le *Temps* dit relativement à la mise en accusation du ministère du 16 mai que le Gouvernement considère que cette question jetterait les Chambres et le pays dans une voie de récriminations complètement opposée à l'esprit de paix et de travail qui doit animer les pouvoirs publics.

Le Cabinet désirant la prompte liquidation de toutes ces questions, il se prêtera à leur discussion immédiate, et la provoquera même.

—

L'amiral Pothuau.

Le *National* dit que l'amiral Pothuau serait selon toute probabilité nommé ambassadeur à Londres.

—

Réunion du Cabinet.

Le Conseil des ministres a tenu réunion de 4 heures à 5 h. 45. Il a reçu communication du Message présidentiel; la transcription n'en a été faite qu'après la délibération.

Son contenu sera tenu secret jusqu'au moment où il sera lu demain jeudi à la tribune; conséquemment les résumés des journaux ne sont que de pures présomptions.

—

Réceptions

Le Président de la République recevra officiellement le Corps diplomatique, samedi à 2 heures, à l'Elysée.

—

Nominations attendues

L'*Officiel* publiera demain, les nominations de M. Goblet, comme sous-secrétaire d'Etat à la justice; M. Sadi Carnot, aux travaux publics, et M. Turquet, aux Beaux-arts.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décret créant un ministère des postes et des télégraphes.

Décret nommant le ministre des postes et des télégraphes.

Décret nommant le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

Décret nommant le sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics.

Décret nommant le sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts.

Décret portant modifications à l'enseignement de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont.

Décret nommant le recteur de l'académie de Bordeaux et le professeur titulaire de la chaire de clinique des maladies des enfants à la faculté de médecine de Paris.

—

Création d'un nouveau ministère

Le Président de la République française,

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, et du ministre des finances,

Décrète :

« Art. 1er — Il est créé un ministère des postes et des télégraphes.

Art. 2. — Ce ministère sera formé de l'administration des postes et télégraphes qui sera distraite du ministère des finances.

Art. 3.— Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et le ministre des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 5 février 1879. »

JULES GRÉVY.

—

Le nouveau Ministre.

Le Président de la République française.

Sur la proposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Décrète :

Art. 1er. — M. Cochery, député, est nommé ministre des postes et des télégraphes.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait a Versailles, le 5 février 1879.

JULES GRÉVY.

—

Mesures prises en France contre la Peste.

« On lit dans le *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

« L'apparition d'une épidémie pestilentielle au sud-est de la Russie, dans le gouvernement d'Astrakan, a causé de vives appréhensions en Allemagne et en Autriche-Hongrie. Une commission a été chargée de proposer les moyens de prévenir l'introduction de la maladie dans ces pays, et des mesures très-sévères ont été arrêtées à cet effet.

« De son côté le gouvernement russe annonce l'emploi des moyens les plus énergiques pour circonscrire le mal et l'éteindre dans ses foyers.

« En France, la question de propagation se présente avec une gravité beaucoup moindre. Contre les communications par la voie de terre, nous sommes protégés par la barrière austro-allemande et ce ne serait que dans le cas où la maladie attiendrait le littoral de la mer Noire ou de la Méditerranée que nous serions menacés par la voie maritime. »

» Dans ce cas, que nos réglements sanitaires ont prévu, nos moyens de défense sont tout prêts à agir. Nos moyens d'action de côté nous donnent toutes les garanties possibles. La plus grande probabilité est que l'épidémie en question s'éteindra en Russie.

« Cependant le gouvernement de la République ne pouvait rester indifférent en présence du danger qui menace l'Europe orientale et nè serait ce que dans un intérêt scientifique, il compte s'associer aux études qui seront faites dans les localités infectées et aux efforts qui auront pour but d'éteindre la maladie. »

—

Le Prince Orloff

On lit dans la *Correspondance Havas :*

« Le bruit s'est répandu et a été reproduit par plusieurs journaux que le prince Orloff, ambassadeur de Russie, avait fait un voyage à Bruxelles et qu'il était resté absent de Paris, ces jours derniers.

» Nous sommes en mesure d'afirmer que le prince Orloff n'a pas quitté Paris pendant tout le temps de la crise gouvernementale, et qu'il a été un des premiers à se rendre auprès du nouveau Président de la République pour lui présenter ses félicitations.

» Comme nous l'avons annoncé hier, M. Grévy a rendu sa visite à l'ambassadeur de Russie, qui, de son côté, est allé, quelques instants après, à l'Elysée, voir une seconde fois le Président de la République. »

—

Nouvelles Parlementaires

L'Union républicaine de la Chambre des députés s'est réunie hier ; les membres présents se sont entretenus de la situation politique et de la composition du nouveau ministère.

L'Union républicaine s'est ajournée à vendredi pour le renouvellement de son bureau.

—

M. Pascal Duprat a présidé hier, au Palais-Bourbon, la commission des voies navigables; les questions qui ont été déjà examinées seront l'objet de rapports particuliers, et le ministre sera entendu prochainement.

—

La Commission de l'enseignement primaire, présidée par M. Paul Bert, a tenu séance, hier, au Palais-Bourbon. Elle s'est occupée des questions d'âge ; il a été abaissé à dix-sept ans pour les institutrices adjointes, maintenu à dix-huit pour les instituteurs adjoints et à vingt-et-un pour les titulaires.

Une longue discussion s'est engagée sur la nomination des instituteurs.

La proposition de la deuxième sous-commission, qui confère le droit de nomination au directeur départemental, a été adoptée.

—

Informations

La nomination de M. Le Royer au ministère de la justice laisse vacant un siége de vice-président au Sénat. On doit lui donner comme successeur dans ce poste M. Leblanc, vice-président actuel de la gauche sénatoriale,

—

L'*Evénement* annonce que M. Paul de Beaumont, chef du cabinet de M. Dufaure, serait appelé aux fonctions d'administrateur du territoire de Belfort.

—

On assure que M. Castagnary rédacteur du *Siècle*, conseiller municipal de Paris, est nommé chef de cabinet de la présidence de la Chambre.

—

M. le ministre de l'intérieur vient de répondre à Me Delatre avocat du journal la *Lanterne* qu'il ne pouvait accéder à sa demande.

On se souvient que Me Delatre avait demandé à assister en auditeur muet aux interrogatoires de la commission d'enquête sur la préfecture de police.

—

« On annonce dit le *XIXe siècle* que M. Jules Ferry aurait l'intention de supprimer deux directions, celle des beaux-arts et celle des sciences et lettres.

« Dans le haut personnel de l'instruction publique, plusieurs changements notables seraient apportés. On parle notamment du remplacement de MM. Mourier et Boutau, directeurs, et de M. Guillaume Guizot, chef de division aux cultes. »

« M. Jules Ferry a pris pour chef de cabinet M. Rambaud, professeur de littérature à la faculté de Nancy

—

« Le *XIXe siècle* annonce encore que le remplacement de M. le général Chanzy est chose absolument décidée on parle, pour lui succéder, de MM. Brisson, Albert Grévy on Krantz.

« M. le général de Gallifet serait mis à la tête du dix-neuvième corps d'armée dont le quartier général est à Alger. «

—

« Le même journal donne comme certain que M. Le Royer, ministre de la justice va présenter immédiatement aux Chambres un projet de loi modifiant le mode de recrutement du conseil d'Etat, et permettant de dissoudre le conseil actuel.

—

La *République française* publie la note suivante en tête de ses colonnes :

« M. Gambetta prenant aujourd'hui possession de la présidence de la Chambre des députés, la direction politique de la *République française* a été confiée, à partir de ce jour, à M. A. Scheurer-Kestner, sénateur, président du conseil d'administration du journal. »

—

M. Bardoux a réuni, hier, à cinq heures, dans son cabinet, les directeurs, chefs de division, chefs et sous-chefs de bureau du ministère de l'instruction publique, et, en prenant congé d'eux, leur a adressé des remerciments pour le concours qu'ils lui ont prêté depuis son entrée au ministère. Il leur a promis qu'en toute occasion l'instruction publique trouverait en lui un défenseur.

M. Bardoux a fait un grand éloge de son successeur.

—

Le nouveau ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry, a passé, hier, plusieurs heures au ministère avec MM. Bardoux et Casimir Périer, pour se mettre au courant des affaires, mais il ne prendra possession de son cabinet qu'aujourd'hui.

Ce matin, à 11 heures, il recevra officiellement le personnel.

—

M. Guillaume, directeur général des Beaux-Arts, a donné sa démission.

Il ne sera pas remplacé, et M. Turquet, le nouveau sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction public et des Beaux-Arts, s'occupera spécialement du service des Beaux-Arts.

—

D'après la *République française* M. Louis du Ronchaud serait nommé secrétaire général des Beaux-Arts.

—

Petite bourse du 5 février

5 % 113.03 4/5 01 1/4 01 1/2.—Turc 12 f. 15 22. — Banque Ottom. 477.50. — Egypte 240 239.37 240. — Florin 65.

Sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

La peste noire

Saint-Pétersbourg, 5 février.

Il n'y a pas eu, avant-hier, de nouveaux cas de maladie dans les districts infectés,

Le gouvernement a strictement recommandé aux autorités locales de lui envoyer les rapports les plus exacts et les plus impartiaux, et fait publier sans aucune modification les dépêches qu'il reçoit chaque jour touchant l'état de l'épidémie, parce qu'il croit pouvoir démentir ainsi, le plus acfilement, toutes les nouvelles à sensation qui sont répandues dans le public.

Malte, 5 février soir.

Par suite de l'apparition de la peste en Russie, les autorités anglaises ont ordonné une quarantaine de 3 semaines pour toutes les provenances de la mer noire et de la mer d'Azoff.

Le cardinal Manning

Londres, 5 février. soir.

Le cardinal Manning part demain matin pour Paris, allant à Rome.

Son voyage se rapporte aux affaires de l'église catholique dans la Grande-Bretagne.

Le traité russe-turc

Constantinople, 5 février.

Le conseil des ministres a donné son approbation complète au traité russe-turc, lequel serait signé actuellement.

Rome, 5 février.

Les journaux religieux publient une note dans laquelle ils expliquent l'affaire de N.-D. de la Salette. Ils diseni que le Saint-Siége veut seulement modifier l'image actuelle et lui en substituer une autre conforme aux anciennes traditions de l'Eglise.

Le Saint-Siége voudrait éviter que cet acte fût considéré comme impliquant, de sa part, une reconnaissance de l'apparition de la Salette.

Le Saint-Siége n'a jamais approuvé ni désapprouvé de semblables apparitions.

Le roi d'Espagne et le roi du Portugal

Elvas, 5 février, 4 h. soir.

A son arrivée ici, le roi Alphonse XII a été reçu et chaleureusement accueilli par le roi don Luis.

Après un luch qui a été suivi d'une conférence, le roi don Luis est reparti pour Lisbonne et le roi Alphonse pour Badajos.

Environ trente mille personnes s'étaient rendues à Elvas, à cette occasion.

Aucun incident.

Elvas, 5 février.

Le roi d'Espagne est arrivé ce matin à 10 heures. Le roi de Portugal l'attendait à la gare. Les deux souverains se sont embrassés.

Après être restées en conférence pendant 40 minutes, LL. MM. ont déjeuné avec les personnes de leur suite.

On affirme de nouveau que cette entrevue n'a aucun but politique.

La guerre Anglo-Afghane

Calcutta, 5 février.

La tribu de Baruatukka Kheyls a pris une attitude amicale.

Le général Maude a quitté la vallée de Sazar sans être inquiété.

Une émeute a éclaté dans le Seistan, contre les autorités persanes.

DERNIÈRE HEURE

MESSAGE
DU
Président de la République

lu au Sénat et à la Chambre des Députés

le Jeudi 6 Février 1879

(Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix.*)

Messieurs,

L'Assemblée nationale, en m'élevant à la présidence de la République, m'a imposé de grands devoirs. Je m'appliquerai sans relache à les accomplir, heureux si je puis, avec le concours sympathique du Sénat et de la Chambre des Députés, ne pas rester au dessous de ce que la France est en droit d'attendre de mes efforts et de mon dévouement.

Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels.

Dans les projets de loi qu'il présentera au vote des Chambres et dans les questions soulevées par l'initiative parlementaire, le gouvernement s'inspirera des besoins réels, des vœux certains du pays, d'un esprit de progrès et d'apaisement. Il se préoccupera surtout du maintien de la tranquillité, de la sécurité, de la confiance, qui est le plus ardent des vœux de la France, le plus impérieux de ses besoins.

Dans l'application des lois qui donnent à la politique générale son caractère et sa direction, il se pénétrera de la pensée qui les a dictées. Il sera libéral, juste pour tous, protecteur de tous les intérêts légitimes.

Défenseur résolu de cet état, dans sa sollicitude pour toutes les grandes institutions qui sont les colonnes de l'édifice social, il fera une large part à notre armée dont l'honneur et les intérêts seront l'objet constant de ses plus chères préoccupations.

Tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés d'un même esprit, qui est celui de la France, il veillera à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis, ni ses distracteurs.

Il continuera à entretenir et à développer les bons rapports qui existent entre la France et les puissances étrangères et à contribuer ainsi à l'affermisement de la paix générale.

C'est par cette politique libérale et vraiment conservatrice que les grands pouvoirs de la République, toujours unis, toujours animés d'un même esprit, marchant toujours avec sagesse, feront porter ses fruits naturels au gouvernement que la France, instruite par ses malheurs, s'est donnée comme le seul qui puisse assurer son repos et travailler utilement au développement de sa prospérité, de sa force et de sa grandeur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. GAMBETTA.

Séance du 6 février.

Discours de M. Gambetta

A l'ouverture de la séance, M. Gambetta prononce un court discours dans lequel il remercie ses collègues de l'avoir choisi comme président de la Chambre.

Il constate que la France a voulu la République et annonce que ce sont les députés qui l'ont sauvée.

La paix sera assurée ainsi que la liberté qui sera fondée sur l'opinion publique et sur la justice. (Longs applaudissements.)

COMMERCE

Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier.

Londres, 4 février 1879.

Le comité des importateurs de laines coloniales vient de fixer l'ouverture de la première série d'enchères sur notre marché, au mardi 18 courant et de décider qu'on offrira 250,000 balles des nouveaux arrivages, outre les anciennes existences.

Actuellement les arrivages s'élèvent à :

7,681 b. Sydney,
47,241 b. P. Philippe,
397 b. Van Diémen,
19,172 b. Adélaïde,
9,573 b. Nouvelle Zélande,
84,064 b. laine d'Australie,

et 27,622 Cap de Bonne-Espérance,

en. 111,686 b. de lain. colon., dont il faut déduire env 14,000 récxpéd. (soit 7.500 Aust. et 6,500 C. lais. 97,686 et ajouter les an. existences, d'environ, 26,000 ainsi que les cargaisons attendues : 138,314

tot. 262,000 balles des Colonies.

Cours du Change à la bourse du 31 janvier

Paris, courts jours	25,47 1/2 à 22 1/2
d° trois mois	25,37 1/2 à 40
Belgique	25,37 1/2 à 42

Du 4 février

Paris, courts jours	25,47 1/2 à 22 1/2
d° trois mois	25,37 1/2 à 40
Belgique	25,37 1/2 à 42 1/2

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

5 février. — 6 heures soir

Huile colza en r.d.	82 25	Esprits	58 50 .. .
id. en tonnes	84 25	Farines 8 m.	59 25 . .
id. épurée	93 25	Supérieure	57 .. .. .
Huile de lin en f.d.	68 25	Suif	84 . .. .
id. en tonnes	70 25	Cafés Java	230
Suc. 10/13 d.	51 75	Ceylan	215
id. 7/9 disp.	58 ..	Haïti	210
id. blanc 3 c.	61 ..	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	139 ..	Cacaos Para	180
id. belle sorte	140 .	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 .	Haïti	110
Mélasse de fab.	12 25 ..	Trinité	165
id. raffinerie	14 25 .	Caraque	200 à 400

PARIS, 6 février. — *Dépêche de 2 heures.*

Huile de colza.		Mars-aril	62 »»
Courant	82 25	4 de mai	62 50
Mars-avril	82 75	Raffinés	139 à 140 »»
4 de mai	83 75	Farines 8 marques	
4 derniers	85 50	Courant	59 50
Huile de lin.		Mars-avril	59 75
Courant	68 »»	Mai-juin	59 50
Mars-avril	69 »»	4 de mai	60 »»
4 de mai	70 25	Blés	
4 derniers	70 50	Courant	26 75
Spiritueux		Mars-avril	27 »»
Courant	58 75	Mai-juin	27 25
Mars-avril	58 50	4 de mai	27 25
Mai-juin	58 75	Seigles	
4 de mai	57 50	Courant	17 »»
Sucres roux		Mars-avril	17 25
10/13	51 75	Mai-juin	17 50
7/9	58 »»	4 de mai	17 50
Sucres blancs		Marq. Darblay	59 »»
Courant	61 50	Temps : couvert.	

COURS des SUCRES et du 3/6 du 6 fév.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.50 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 7 à 9	.56 50	.. ..	.. ..	.. ..
» en pain, 6 k. n° 1	146 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
» indigène n° 3....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disponib.	.58 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » courant.	.55 ..	.. ..	.. ..	.. ..
» fin 1re qualité dispon.	.50 50	.. ..	.. ..	.. ..
courant.	.57 50	.. ..	.. ..	.. ..
» Mélasse disponible..	.58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» A livrer 4 premiers..	.58 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 janvier.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 d'été.....	.59 50	.. ..	.. ..	.. ..
» » 4 derniers...	.59 .	.. ..	.. ..	.. ..
» » 3 prochain..	.58 .	.. ..	.. ..	.. ..

6 fév.	Huiles l'hectolitre	Graine l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	76 25 . ..	21 .. 23 ..	16 . 18 .
Colza épurée	82 25	.. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	.. ..	29	21 .. .. ..
Lin g. pays	64	21 50 24 ..	29 .. 30 ..
Lin g. étran.	61 75	20 50 22 ..	23 .. 26 ..
Caméline	. .. .	18 .. 20 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 15 .

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE

du 5 février 1879.

Quant. 437 sacs de 1 hect. (prix moyen) 21 76
id. 160 sacs id. id. 18 66
Prix extrêmes du blé blanc. 19 à 23
id. du blé macaux 16 »» à 21
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q. 36 ..

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras).

Blé blanc	20 51
Blé macaux	17 86

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 5 fév

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	40 fr.,	2e qua., 35
Foin	—	—	55	— 50
Lent lles	—	—	70	— 65
Sainfoin	—	—	60	— 55
Luzerne	—	—	65	— 60
Trèfle	—	—	60	— 55
Hyvernage	—	—	60	— 55

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 5 février 1879.

Peu de variations à la Bourse d'aujourd'hui, mais les tendances à la hausse sont toujours aussi accusées.

Le 3 % finit à 77.37; le 5 % à 113.02; l'amortissable à 79.95.

Nous conseillons toujours l'arbitrage du 3 % ancien contre l'amortissable :

La Banque Nationale fait cette opération pour ses clients sans courtage, ni commission.

Les actions des sociétés de crédit sont aussi fermes qu'hier.

RENSEIGNEMENTS.— *Ville de Paris 1875. — Tirage du 1er Février.*

Le n° 206741 gagne 100,000 fr.; le n° 124478 gagne 50,000 fr.; les n°s 460670, 435058, 346772 gagnent chacun 10,000 fr. et les n°s 458889, 176819, 416859 et 263820 gagnent chacun 5,000 francs.

Adresser les demandes de renseignements, ordres de bourse, coupons à encaisser etc., à la Banque Nationale.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Situation à Lille, le 6 février 1879.— Baromètre